

# Plan de réduction des inégalités

## Propositions de mise en place d'actions en fonction du budget alloué par le CNDS

- Subventions 16 000€
- Autofinancement (20%) soit un total de 20 000€

Axes de développement		Actions développées :(budget prévisionnel)	Actions retenues et n° de page	Budget estimé
I)	Jeunes des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)	a) Cycles de découverte du tir à l'arc dans les QPV (5500€)	√ P2	4246.60€
II)	Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)			
III)	Publics Féminins	a) Création de compétitions double mixte à Dinan au Salle jeunes 2019 (1000€)	√ P3	1018.80€
		b) Promotion de la pratique féminine dans les clubs (3500€)	√ P4	3364.40€
IV)	Personnes en situation de handicap	a) Actions en faveur des personnes en situation de handicap (5000€)	√ P5	3264.40€
V)	Sport Santé Bien-Etre	a) Actions en faveur du sport santé bien-être (4000€)	√ P6	2410.76€
VI)	Sport Citoyen			
VII)	Sport Scolaire			
VIII)	Sport Universitaire			
IX)	Pratique pour le plus grand nombre de personnes	a) Action en faveur des poussins (1000€)	√ P7	964.40€
		b) Action en faveur du public extra fédéral (5000€)	√ P8	4947.92€

Total estimé : 20 217.28€

Base tarifaire :

*Tarif horaire du chargé de développement : 16€44/heure charges comprises*

*Déplacement : 0.38€/km*

*Restauration : 15€ par repas*

*Hébergement : 60€ par nuit petit déjeuner inclus*

## I) Les populations en situation d'exclusion ou relevant de la Politique de la Ville.

### a) Proposer des cycles de découverte de 8 fois 1h30 pour des groupes de jeunes éloignés de la pratique sportive : 5500€

Objectif : Mettre en place un cycle dans chaque département avant juin 2019 avec au moins 15 jeunes accueillis et renouveler cette opération en changeant de zone chaque année.

Cette action doit être menée par l'intermédiaire des clubs et des départements. Le CRBTA va effectuer un appel aux clubs à proximité de ces quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les quatre départements bretons.

Les clubs supports de cette opération recevront une aide à l'investissement

Le projet devant être réalisé avant la fin juin 2019, les clubs volontaires devront se faire connaître au comité régional avant le 15 février par retour de l'appel à projet diffusé fin janvier aux clubs. Les clubs désireux de mettre en place cette action pourront, à leur demande, bénéficier du soutien du chargé de développement du comité régional. Ce projet devra présenter en détail l'action :

- Structure où se déroulera l'action
- Public accueilli : zone prioritaire et structure intermédiaire (centre social...)
- Date et horaires des cycles
- Personnel encadrant
- Matériel utilisé
- Programme du cycle

Temps consacré par le chargé de développement pour la préparation et le suivi de l'opération :

15 heures : 246.60€

Aide aux clubs supports :

4000€ de bons d'achats chez « Bretagne archerie » divisés par le nombre de clubs réalisant l'opération. Dans la limite de 1000€ maximum par club.

**Ces activités devront être encadrées par du personnel diplômé pour accueillir du public en séance d'animation.**

**Total estimé : 4246.60€**

### III) Les publics féminins

#### a) Création de compétitions ouvertes aux équipes mixtes pour permettre aux femmes d'intégrer des équipes : 1000€

Objectif : Réunir plus de 10 équipes mixtes par championnat régional

*Le développement de la mixité est un axe majeur du développement, même en s'appuyant sur le domaine « sportif » de ce championnat régional.*

Création d'une compétition double mixte sur les championnats de Bretagne jeunes de tir en salle le 03 Février 2019 à Dinan

Compétition opportune pour une telle action pour diverses raisons :

- Création d'une nouvelle discipline au niveau régional
- Le développement de la mixité auprès des jeunes
- Un public nombreux
- Un format de compétition adapté (malgré quelques ajustements des horaires)

Prise en compte des équipes mixtes en fonction du classement individuel, donc ne peuvent concourir que les clubs ayant qualifié au minimum un homme et une femme individuellement.

Les duels mixtes se dérouleront à la suite des qualifications et seront suivis des duels individuels.

Lots remis aux clubs sur le podium dans les catégories suivantes :

- Poussins
- Benjamins/minimes
- Cadets/juniors

Bons d'achat qui seront remis aux responsables de club pour développer leur école de tir.

100€ pour l'équipe vainqueur // 60€ pour les seconds // 40€ pour les troisièmes

Aide aux clubs : 600€

Les coûts liés à la mise en place de cette action :

Mise en place de l'opération : 10h => 164.40€

Organisation et suivi de l'opération : 10h => 164.40€

Hébergement 1 nuit => 60€

Restauration 2 repas => 30€

**Total estimé 1018.80€**

## b) Promotion de la pratique féminine : 3500€

Objectif : Faire évoluer la part de femmes dans le nombre total de licenciés bretons

Recenser le pourcentage de femmes dans la population totale des clubs

Proposer une aide à l'investissement matériel (en bons d'achat) aux clubs se situant au-dessus de 30% de femmes, la moyenne régionale étant à 26%.

Mise en place et suivi de l'action : 10h : 164.40€

Aide aux clubs : 3200€

Les 3200€ de bons d'achat seront divisés par le nombre de club ayant au moins 30% de féminines dans le nombre total de licenciés sur la saison sportive 2017/2018.

**Total estimé : 3364.40€**

Remarque : Les deux actions suivantes concernant le handisport et le sport santé seront menées conjointement sur la partie concernant le recensement et la création d'un document officiel à propos des clubs bretons inscrits dans ces démarches.

#### **IV) Personnes en situation de handicap**

##### **a) Aide aux clubs favorisant la pratique du tir à l'arc pour les personnes en situation de handicap : 3500€**

- Recensement des clubs ayant la double ou triple affiliation (FFTA avec FFH et/ou FFSA).

Production d'un document complet recensant les structures inscrites dans la démarche handisport ou sport adapté.

- Création d'un document type « Flyer » pour communiquer sur le tir à l'arc dans les hôpitaux et centres médicaux.

Recensement, création des documents, et suivi de l'action : 10h : 164.40€

##### **Aide aux clubs proposant des activités dédiées au public en situation de handicap : 3100€**

Critères de distribution : Enveloppe globale de 3100€ en bons d'achat à partager entre les clubs répondants aux critères ci-dessous. Montant maximum par club : 500€. Présentation des diplômes, labels obligatoires.

- Affiliation FFH ou FFSA : 100€
- Label sport handicap bretagne jeunesse et sport : 100€
- Encadrant diplômé (FFH, FFSA, STAPS APA, DEJEPS, BE, etc...) : 75€ par personne
- Nombre de licenciés FFH/FFSA en 2018 : *plus de 8 => 100€, entre 5 et 8=> 75€, plus de 3 => 50€*

**Total estimé : 3264.40€**

## V) Sport Santé Bien-Etre

### a) Poursuivre l'accueil des publics éligibles au sport santé bien-être : 2500 €

Objectif : Développer l'accueil des personnes éligibles au sport santé bien-être sur la Bretagne à travers un meilleur accompagnement des clubs et en favorisant l'information des personnes concernées.

- Informers les clubs bretons à propos de ce public et des actions à mettre en place

Présentation lors de l'AG du comité régional 2019. 10 minutes de présentation et d'explication au cours de l'assemblée générale

Préparation de l'intervention : 15 heures => 246.60€

+ réunion avec le responsable de la commission sport santé et le médecin du CR : 60km 23€

- Recenser les clubs inscrits dans la démarche

Recensement des structures et des encadrants diplômés et création d'un document officiel à l'intention des centres médicaux régionaux et organismes traitant les pathologies éligibles au dispositif sport santé bien-être.

15 heures 246.60€

- Aide aux clubs désireux de s'inscrire dans la démarche

Temps consacré : 24 heures : 394.56€

- Aide matérielle sous forme de bons d'achat pour les clubs inscrits dans la démarche d'accueil de personnes atteintes d'affections de longue durée (Sport sur ordonnance/ Cancer du sein/...)

1500€

Critères de distribution : Ces 1500€ de bons d'achat sont à partager (dans la limite de 300€ par club). Présentation de documents obligatoire (Diplômes ARS (tronc commun + spécifique), Convention avec municipalité, partenariat avec centres hospitaliers, etc...).

- Diplômes des encadrants : 50€ pour une personne ayant obtenu le diplôme ARS, 75€ pour une personne ayant le diplôme ARS + un diplôme fédéral (E1 ou E2), 100€ pour une personne ayant le diplôme ARS + un diplôme d'état ou universitaire (DEJEPS, DESJEPS, BE, Licence STAPS APA...)
- Cycles de minimum 6 séances (encadrée par une personne diplômée) : 100€

**Total estimé : 2410.76€**

## IX) Pratique pour le plus grand nombre de personnes

### a) Aide au développement des poussins :1000€

Objectif : Favoriser la pratique des poussins et l'encadrement de ces derniers pour, à moyen terme, développer les filières ETARB et ETAF.

La formation des plus jeunes est un axe important du développement des clubs bretons. Ces clubs accueillant les poussins font des compétitions « spécial poussins » des réussites tant par la fréquentation que par les échanges entre les éducateurs.

L'accueil de ces jeunes nécessite des adaptations au niveau du matériel, et ces investissements peuvent être coûteux. Le comité régional souhaite aider ces clubs en développement en leur permettant d'acheter du matériel adapté à ces jeunes publics. Ces investissements permettront à moyen terme d'élever le nombre de jeunes archers capable de tirer en Tir à l'Arc Extérieur, ce qui devrait aider au développement des filières ETARB et ETAF sur le territoire breton.

- Création d'une dotation valorisant les clubs bretons qui favorisent l'accès des plus jeunes (8/10ans) au tir à l'arc : 800€

Dotation basée sur le championnat régional poussin, prise en compte du classement par équipe de la compétition.

1<sup>er</sup> : 250€, 2<sup>e</sup> : 200€, 3<sup>e</sup> : 150€, 4<sup>e</sup> : 100€, 5<sup>e</sup> : 100€

- Mise en place et suivi de l'action :

Temps consacré : 10h : 164.40€

**Total estimé : 964.40€**

## b) Organisation d'animations sportives ouvertes au public extra-fédéral : 5000€

Objectif : Faire découvrir le tir à l'arc à un maximum de public tout en s'assurant que la pratique soit bien encadrée et que les informations transmises à ce public novice soient de qualité.

➤ Plusieurs axes vont jalonner cette action :

- Recenser les clubs proposant des activités de découverte du tir à l'arc pendant la période estivale sur le territoire breton
  - Aider ces clubs à mettre en place leur activité
  - Informer les clubs localisés dans des zones fortement touristiques de l'opportunité de développer leur activité grâce à des séances de découverte du tir à l'arc (ex : Prix licence découverte + amortissement matériel)
  - Participer à des activités promotionnelles au cours de la saison sportive pour faire découvrir le tir à l'arc
- Recensement des activités auprès du public extra FFTA sur la Bretagne

Temps consacré 10h : 164.40€

- Aide aux clubs organisant des activités de promotion du tir à l'arc sur la région Bretagne en période estivale

Déplacement et restauration 400€

Aide à l'investissement 1500€

Ces 1500€ de bons d'achat sont à partager entre les clubs (dans la limite de 500€ par club) proposant ces actions dans le cadre règlementaire.

Appel à projet à destination des clubs : Recensement des clubs disposant de personnel qualifié et ayant un projet d'animation sur les périodes de vacances scolaires de janvier à août 2019 dédié à du public extra fédéral.

- Création de document d'information sur l'opportunité de mettre en place des cycles de découverte du tir à l'arc dans les structures en zone fortement touristique

Temps consacré : 8h :131.52€

- Organisation d'activité promotionnelle Run Archery à Guilers en septembre 2019

Action de découverte du tir à l'arc pour le public extra FFTA, en plus de l'organisation d'une étape nationale du run archery tour pour les archers FFTA

Temps consacré : 50h : 822€

Déplacement : Réunion, repérage, préparation, action 5 déplacements de 66km : 125€



Frais de communication : 100€

Investissement pour la ciblerie : 500€ ce qui représente un tiers du budget total pour la création de ces cibles. Ces cibles appartenant au club de Guilers pourront être empruntées par l'ensemble des clubs bretons à faible coût, de l'ordre de 200€ le Week-end pour 10 cibles.

- Tenue d'un stand lors de la foire internationale de Rennes du 23 au 31 mars 2019

Location de matériel à un club voisin : 200€

Hébergement et restauration : 300€

Déplacement 175€

Temps consacré : 32h : 530€

**Total estimé : 4947.92€**

## Précisions :

Les aides à l'investissement matériel seront données sous forme de bons d'achats chez notre partenaire « Bretagne Archerie ». Elles seront spécifiques en fonction des actions, et les clubs pourront choisir le matériel parmi une liste qui leur sera transmise. Le matériel proposé sera du matériel dédié au public concerné (exemple : pour les poussins, arc de faible puissance et de petite taille, etc...).

Ces listes de matériel proposé seront constituées avec le CTR qui pourra les compléter ou modifier si besoin.

Enfin, si certaines sommes ne sont pas entièrement utilisées pour leurs actions respectives (moins coûteuses que le prévisionnel ou bien réalisées partiellement), elles seront alors redistribuées sur l'action concernant la promotion de la pratique féminine dans les clubs.

## Glossaire :

AG : Assemblée Générale

CNDS : Centre National de Développement du Sport

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CRBTA : Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc

CTR : Conseiller Technique Régional

ETAF : Ecole de Tir à l'Arc Française

ETARB : Ecole de Tir à l'Arc Régionale de Bretagne

FFH : Fédération Française Handisport

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

FFTA : Fédération Française de Tir à l'Arc

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

ZRR : Zone Rurale à Revitaliser